

Les femmes sont-elles responsables du résultat des élections allemandes ?

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **18 (1930)**

Heft 340

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-260020>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les femmes sont-elles responsables du résultat des élections allemandes ?

Nous avons déjà relevé l'accusation que tous les adversaires du suffrage féminin n'ont pas manqué de porter contre les femmes qui votèrent en Allemagne en leur attribuant la responsabilité du résultat désastreux des dernières élections; alors que les chiffres de voix que nous avons publiés, obtenus par les différents partis dans deux des villes où les bulletins masculins et féminins sont comptés séparément, Wiesbaden et Cologne, prouvaient, au contraire, que c'était, comme toujours, aux partis modérés qu'avaient été les voix féminines. Voici maintenant des chiffres tout aussi intéressants relevés dans d'autres villes où les bulletins sont également séparés:

A Ratibor (Silésie), on a constaté que c'est le parti du Centre qui a reçu le plus fort appoint de voix féminines: 71 % contre 29 % de voix masculines. Le parti chrétien social le suit de près avec 66% de bulletins féminins et 34 % de bulletins masculins; puis viennent le parti chrétien paysan (64 % et 36 %), le parti catholique polonais (55 % et 45 %), et le parti national allemand (52 % et 48 %). Les bulletins déposés en faveur du parti paysan allemand se partagent exactement entre électeurs et électrices; puis viennent, dans l'ordre inverse, les partis où les voix masculines l'emportent sur les voix féminines, soit le parti de l'Etat (femmes: 48 %; hommes: 52 %), le parti populaire allemand (femmes: 46 %, hommes: 54 %), le parti Hitler (extrême droite) (femmes: 45 %, hommes: 55 %), et le parti socialiste (femmes: 43 %, hommes: 57%). Le parti qui, à Ratibor, a trouvé le moins de faveur auprès des femmes est le parti communiste: (femmes 32 %, hommes: 78 %).

A Francfort s/M., la participation des femmes aux élections a été proportionnellement plus forte que celle des hommes: 51 % contre 49 %. Le pourcentage de la répartition des voix entre les différents partis est le suivant (ce tableau est établi suivant l'ordre descendant des voix féminines et ascendant des voix masculines):

	HOMMES	FEMMES
Parti chrétien social:	34,2 %	65,8 %
Centre:	37,3 %	62,7 %
Parti national allemand:	43,6 %	56,4 %
Parti populaire allemand:	45,4 %	54,6 %
Parti de l'Etat:	48,6 %	51,4 %
Parti socialiste:	49,9 %	50,1 %
Parti Hitler:	52,3 %	47,7 %
Parti communiste:	53,6 %	43,4 %

Là aussi c'est le parti communiste qui a récolté le moins de voix féminines, précédé immédiatement dans cette défaillance par le parti d'extrême-droite.

* * *

Il est intéressant de mettre en regard de ces chiffres (dont nous savons que nombre de lecteurs nous sauront gré pour leur documentation suffragiste) ceux qui concernent les récentes élections aux Landsting (Conseils généraux) de Suède. Là les bulletins de vote ne sont pas comptés séparément, comme dans la plupart des villes d'Allemagne d'ailleurs, sauf celles que nous venons d'indiquer; mais on ne saurait dire que la participation des femmes à la vie publique ait là non plus donné la prépondérance à l'extrême-gauche: sur 1077 sièges, les libéraux en ont obtenu 126; les agrariens, 179; les conservateurs, 322; les social-démocrates, 422; et les communistes, 8. Ceux qui voient dans le mouvement suffragiste une inspiration moscovite peuvent donc largement se rassurer.

Notre Bibliothèque

RÉMY MONTALÉE: *Marié Mouton*. Drame en 5 actes. 1 vol. Eug. Figuière. Ed. 1930.

Cette pièce a été écrite avant la guerre. Si, de ce fait, certains détails ne sont plus actuels, les problèmes sociaux qu'elle soulève le sont et le resteront encore longtemps. C'est l'histoire d'une jeune

Bretonne, bonne fille, qui s'engage au service de Parisiens, pour soulager ses parents endettés. Devenue bonne à tout faire, elle subit les exigences d'une maîtresse déraisonnable, les propositions malhonnêtes de son patron et les familiarités du fils. Renvoyée ignominieusement, elle est consolée par le jeune homme qui abuse de sa confiance, elle devient mère, mais perd son enfant. Ses parents la renient; elle végète misérablement comme petite lingère. Une compatriote la recueille dans sa chambre de domestique, où elle jouit de la liberté douteuse d'un 6^{me} étage. Elle prend part aux agapes clandestines faites sur le dos des patrons. L'amant de la « payse » amène un copain; l'alcool fait le reste; elle tombe entre les mains d'un souteneur qui la place dans une brasserie de femmes et qui finit par la tuer, lorsque, désespérée, elle essaie de le fuir pour retourner dans son village.

Le drame se déroule en scènes et dialogues rapides; les personnages sont bien dessinés; seul l'ami d'enfance qui apparaît plusieurs fois comme un espoir de salut, reste un être symbolique, l'appel du passé honnête. On est empoigné par la vérité du drame et les problèmes qu'il pose. Nous craignons cependant que sur la scène, à cause même de l'action rapide et du manque de contrastes, la pitié sociale ne soit noyée dans le dégoût. A la lecture, le drame reste humain et d'un enseignement social incontestable.

A. DE M.

La Croix-Rouge, son organisation internationale.

Dans cette plaquette de 44 pages, le Comité international et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge nous renseignent sur leur histoire et sur leur organisation. L'Alliance universelle de la Croix-Rouge est composée actuellement des Sociétés nationales de 57 pays, comprenant environ 20 millions de membres, qui, tout en s'inspirant de buts identiques, présentent une grande diversité, surtout en ce qui concerne le travail en temps de paix. Le Comité international est composé de 25 membres, tous suisses; depuis 1928 il a à sa tête M. Max Huber, ancien président de la Cour permanente de Justice internationale.

Ce Comité veille à l'observation des principes de la Convention de Genève; en temps de guerre il crée des agences internationales de secours aux victimes de la guerre, et d'aide aux prisonniers dont il visite les lieux de détention. Il agit par sa propre initiative ou comme mandataire de Sociétés nationales. Il a fondé, à Genève, un institut international d'études de matériel sanitaire et convoque chaque année une commission de standardisation de matériel, où sont représentés les services de santé des armées d'une quinzaine de pays. Actuellement il se documente sur les guerres chimiques, il étudie les moyens d'adoucir des blocus, l'organisation de secours maritimes en temps de guerre, de même que les problèmes juridiques soulevés à l'occasion de son action.

La Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, fondée en 1919 sur l'initiative du président de la Société nationale américaine, M. Henry Davison, réunit un certain nombre de Sociétés nationales, avec le but de coordonner leurs activités, notamment en ce qui concerne les secours en cas de calamités, l'hygiène populaire, l'instruction des infirmières et la Croix-Rouge de la Jeunesse. Son secrétariat est à Paris, fait la publicité, organise des expositions de matériel sanitaire et des cours internationaux d'infirmières. Un Conseil des Gouverneurs de la Ligue dirige l'activité du Secrétariat.

La Conférence internationale de la Croix-Rouge réunit aujourd'hui ces trois éléments; elle siège tous les quatre ans, et, s'il est nécessaire, tous les deux ans. Une Commission permanente, comprenant cinq représentants des Sociétés nationales, deux représentants du Comité international et deux de la Ligue, prépare la Conférence internationale et tranche les questions litigieuses.

A. DE M.

Rapport de la Fondation genevoise « Pour l'Avenir ». (Imprimerie Albert Kündig, Genève).

Ce rapport donne des précisions intéressantes sur le travail accompli dès ses débuts en 1920 par cette Société s'efforçant d'obtenir « la justice sociale dans l'éducation », c'est-à-dire offrant des bourses et allocations pour permettre à des élèves bien doués, mais privés d'argent, de continuer leurs études. En tout, 115 jeunes gens et jeunes filles ont reçu de la Fédération en dix ans 102,227 fr. La tâche la plus difficile, c'est évidemment le choix des candidats. L'institution de parrains et marraines chargés de suivre et d'encourager les boursiers fournit aux membres de la Fondation une besogne aussi intéressante qu'utile.

J. V.